

Circulaire d'informations n° 2018/01 du 10 janvier 2018 - Plafond de sécurité sociale– SMIC – cotisations sociales au 1er janvier 2018 - Cotisations au CDG et au CNFPT - Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire - Rétablissement du jour de carence à compter du 01.01.2018

Dernière modification le 12/01/2018

Mise à jour: 10/01/2018

Fichiers connexes

[circ-2017-01-4-janv2017](#)
(PDF, 47 Ko)